

Conseil municipal d'Octeville-sur-mer
Séance du 14 décembre 2020
Dossier n° 6 A

Présentation brève et synthétique
du budget primitif 2021

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2021 est soumis au vote du conseil municipal d'Octeville-sur-mer lors de sa séance du 14 décembre 2020.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil municipal le 23 novembre 2020.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès des acteurs et partenaires locaux de la commune, chaque fois que possible.

Budget primitif 2020 : évolution des recettes de fonctionnement

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BS 2020	BP 2021
Impôts et taxes	3 745 000	3 853 000	3 927 000	3 983 000	4 049 883	3 755 822	3 967 499	4 186 000
Produits des services	422 780	412 850	413 800	429 800	459 570	457 430	490 485	507 000
Dotations	1 366 000	1 216 000	1 050 000	913 000	916 956	869 050	872 700	820 000
total recettes de fonctionnement	6 029 000	6 153 000	6 190 000	6 105 692	6 203 868	5 880 590	5 429 664	5 626 000

Les projections communales évoluent à la hausse en ce qui concerne les impôts et taxes.

De même, les produits des services sont envisagés légèrement à la hausse, du fait d'une anticipation de l'augmentation du nombre de repas servis au sein de la cantine scolaire.

Evolution des dépenses de fonctionnement

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BS 2020	BP 2021
charges à caractère général	1 697 000	1 726 000	1 583 000	1 620 000	1 475 110	1 453 431	1 305 180	1 358 352	1 150 000
charges de personnel	2 652 000	2 650 000	2 822 000	2 811 000	2 710 000	2 710 000	2 840 000	2 714 600	2 820 000
autres charges de gestion courante	559 000	550 000	562 000	648 000	760 974	763 894	690 680	689 904	700 000
charges financières	330 000	340 000	330 000	300 000	300 000	288 000	275 000	275 000	205 000
(1) amortissements	335 000	335 000	510 000	625 000	663 000	682 000	495 000	493 050	611 000
(2) prévision d'excédent	210 000	350 000	235 000	75 000	57 638	157 483	126 000	0.00	0.00
(3) = (1+2) total autofinancement	545 000	685 000	745 000	700 000	720 638	839 483	621 000	493 050	611 000
total dépenses réelles de fonctionnement	5 739 000	6 029 000	6 153 000	6 190 000	6 105 692	6 203 858	5 880 591	5 182 956	5 015 000

Le challenge est ambitieux sur les charges à caractère général (-15% avec des baisses importantes sur les fluides et les études). Les charges de personnel augmentent quant à elles de 120 000 € équivalent aux charges induites par la crise sanitaire, ce qui constitue aussi un véritable challenge. Les charges financières baissent d'environ 25%.

Dans cette logique, et globalement, les dépenses réelles de fonctionnement provisionnées au BP 2021 diminuent d'environ 3% en 2021 après une baisse de 7.7 % en 2019.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Evolution des recettes d'investissement

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BS 2020	BP 2021
subventions	141 000	132 000	537 000	668 980	712 617	395 732	401 964	625 927
emprunts			500 000					2 200 000
Dotations : taxe aménagement - FCTVA	267 000	240 000	425 000	505 000	266 500	240 000	371 000	575 000
Excédent fonctionnement N-1	900 000	310 000	256 000	0	160 435	296 888	0.00	0.00
cessions immobilisations	104 000	4 000	286 000	342 000	46 000	327 000	80 000	0
amortissements	335 000	510 000	625 000	663 000	682 000	495 000	493 050	611 000
prévision excédent section fonctionnement	350 000	184 000	75 000	0	157 483	125 531	0.00	0.00
résultat reporté	3 959 000	3 203 000	1 280 000	2 969 000	2 932 480	2 272 133	0.00	0.00
recettes hors report et hors emprunt	2 192 000	1 574 000	2 222 000	2 208 917	2 032 261	1 838 877	1 298 181	1 813 926
Total recettes investissement	6 151 000	4 777 000	4 043 000	5 178 315	4 964 741	4 670 684	3 298 181	4 013 926

En 2021, la commune dispose d'un solde de dotations d'investissement en forte progression (+ 60%), consécutif à la perception par la commune des recettes de FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) liées aux investissements importants réalisés en 2019 et 2020.

En dernier lieu, la commune entend souscrire à un emprunt de 2,2 M € (l'emprunt prévu en 2020 n'a pas été contracté) au titre de la réalisation d'un espace culturel communal. Ce projet sera financé par autorisation de programme et crédit de paiements (AP/CP) sur une durée de trois ans et restera financé par le recours à un emprunt, mais également par l'autofinancement communal ainsi que par la recherche de subventions auprès des acteurs et partenaires locaux.

Evolution des dépenses d'investissement

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BS 2020	BP 2021
Dépenses d'équipement	1 728 000	849 000	1 668 000	2 311 804	1 687 195	2 022 174	2 342 282	1 930 315
Opérations	3 486 000	1 253 000	1 640 000	2 215 861	2 844 220	1 692 390	524 788	706 845
Remboursement capital emprunts	370 000	361 000	351 000	403 800	431 230	375 000	401 500	352 000
dépenses imprévues	60 000	49 000	60 000					
total dépenses investissement	6 056 000	4 777 000	4 043 000	5 178 315	4 964 741	4 152 284	3 320 290	3 049 160

Le niveau des dépenses réelles d'investissement sera important en 2021, au même niveau que 2020.

Le ratio de désendettement passera à 6.7 ans à 9 ans en 2021 du fait de la souscription d'un emprunt et de la baisse de l'épargne brute de manière conjoncturelle suite à la crise sanitaire.

Jean-Louis ROUSSELIN

Maire